

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juillet 2023

---

ACCÉLÉRATION DE LA RECONSTRUCTION ET DE LA RÉFECTION DES BÂTIMENTS DÉGRADÉS OU DÉTRUITS AU COURS DES VIOLENCES URBAINES SURVENUES DU 27 JUIN AU 5 JUILLET 2023 - (N° 1537)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 45

présenté par

M. Echaniz, M. Potier, Mme Battistel, M. Hajjar, M. Naillet, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, Mme Jourdan, Mme Kamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Au plus tard six mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'opportunité et, le cas échéant, sur les modalités d'extension des adaptations prévues au 3° du I de l'article 3 de la présente loi aux établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris et à leurs communes membres.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement d'appel des députés Socialistes et apparentés vise à attirer l'attention du Gouvernement sur la situation particulière des communes et établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris en matière de flux financiers.

Il n'existe pas en leur sein de fonds de concours mêmes si des mécanismes assimilables peuvent exister. Cependant, ceux-ci sont réalisés en fonctionnement et non en investissement et retracés au sein du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).

Alors que certains des territoires les plus touchés, comme la Seine-Saint-Denis, font partie de cette métropole, il serait regrettable que les mécanismes de financement dérogatoires proposés ne tiennent pas compte de ces spécificités dès lors que l'intention est pleinement partagée. Nous

souhaitons donc inviter le Gouvernement à apporter des adaptations spécifiques dans les ordonnances ou, par cet appel, à en prévoir les modalités en vue des débats sur le futur projet de loi de finances.